



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 15 février 2022.

Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation du parking des bus scolaires du collège Pierre de RONSARD

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, M. Olivier BESNARD, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Nathalie POMMIER-AUTRIVE, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Nos réfs. :
FIN_DEL_2022_9

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Jean COLY

Absente excusée :

Mme Sandra LEMOINE-CABANNES

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26

Pouvoirs : 2

Total votants : 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Christophe ELIE, secrétaire de séance.

Considérant que la configuration actuelle du parking des bus scolaires du collège Pierre de Ronsard n'est pas adaptée à ses différents usages ;

Transmis au représentant de l'état le 01/03/2022

Notifié le 01/03/2022

Le maire



Vincent ROBIN

Considérant l'étude de réhabilitation menée avec l'ensemble de partenaires concernés visant à permettre une utilisation partagée de ce parking en toute sécurité ;

Considérant l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 94 949 € HT ;

Considérant le planning prévisionnel de travaux qui se dérouleront dans le courant de l'été 2022 ;

Le maire expose :

Les travaux prévus pour permettre une utilisation sécurisée pour l'ensemble des usagers de ce parking sont les suivants :

- Construction d'un quai pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Dépose des trottoirs et aménagement de la chaussée pour faciliter l'accès et la sortie du parking pour les bus ;
- Traçage sur le parking d'une voie réservée au bus ;
- Matérialisation de 7 places de parking pour les bus avec des emplacements réservés uniquement à cet usage pendant les heures de pose et de dépose des élèves ;
- Matérialisation d'un cheminement piétons réservé uniquement à cet usage pendant les heures de pose et de dépose des élèves ;
- Conservation du marquage actuel pour les autres heures d'usage
- Sécurisation du parking des bus par l'installation de potelets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** l'aide de la Région au taux maximum pour la réhabilitation du parking des bus scolaires du collège Pierre de RONSARD ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant ;

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	95 000,00 €	Etat DETR 40%	41 200,00 €
Etudes MOE	8 000,00 €	Région 40%	41 200,00 €
		Autofinancement Commune	20 600, 00 €
TOTAL	103 000, 00 €	TOTAL	103 000,00 €

- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 25/02/2022
Le maire

Vincent ROBIN

